

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 396-22 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 349-18

Le projet de règlement vient remplacer et réviser les conditions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Ville de Lac-Sergent. Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles de déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil municipal.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 08 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 08<sup>e</sup> jour de février 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire